

négativement à cette proposition, la combattraient aujourd'hui. Combien de membres de cette Chambre la combattraient et diraient aujourd'hui, que, bien que cette promesse n'ait pas été remplie, bien que le chemin n'ait pas été construit dans l'espace de temps stipulé, bien qu'il ait fallu un plus long délai, cependant nos taxes et notre dette n'ont pas été considérablement augmentées dans le but d'assurer la construction de ce chemin. L'acte du Parlement adopté le 14 juillet 1872, dit :

Considérant que la Chambre des Communes du Canada a résolu, durant la dite session maintenant dernière, que la construction et l'exploitation du dit chemin de fer devraient être confiées à des compagnies privées et non au gouvernement de la Confédération, et que l'aide publique à accorder pour assurer l'exécution de cette entreprise devait consister en concessions libérales de terres et en une subvention pécuniaire ou autre subvention, sans augmenter le chiffre actuel des impôts, tel que le gouvernement du Canada devait le déterminer plus tard.

C'est la résolution présentée par le gouvernement du jour ; c'est la résolution incorporée dans l'acte du parlement en formant le préambule du premier acte relatif à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique. La promesse a-t-elle été remplie ? Le chemin a-t-il été construit dans l'espace de temps stipulé, et a-t-il été construit d'après les conditions ? Nos taxes n'ont-elles pas été augmentées d'une façon énorme ? Les honorables messieurs de la droite ne se sont-ils pas vantés que \$20,000,000 avaient été versés dans le coffre public au moyen d'une énorme augmentation de taxes et dépensés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique ? Ne savons-nous pas que l'on a demandé des emprunts à maintes reprises ; que l'on a contracté un emprunt l'année dernière, en grande partie pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, et qu'un bill demandant un emprunt a été adopté l'autre jour, en partie pour le chemin de fer Canadien du Pacifique ; et qu'après avoir augmenté considérablement les taxes et retiré ainsi tout ce que nous pouvions des poches du peuple et emprunté tout ce que nous pouvions et donné de l'argent comptant à la compagnie, l'on nous dit maintenant qu'ayant d'abord pris toutes les taxes et donné le montant à la compagnie, et en second lieu, ayant emprunté tout ce que nous pouvions et la lui ayant remis, qu'ayant épuisé ces deux sources de revenu, nous allons maintenant donner à cette compagnie nos billets comme dernière avance.

Telle est la position que nous occupons ce soir. Dans les circonstances, je dis que la prédiction du parti libéral que la politique du gouvernement, en 1872, ne serait pas une politique réalisable, une politique dont les événements prouveraient la sagesse, je dis que cette prédiction s'est réalisée par une foule de témoignages tristes dans leur force et leur influence sur les destinées futures de ce pays. Puis, l'honorable monsieur a dit que cette politique générale de 1872 était une politique qui avait conquis le Nord-Ouest. C'est la troisième conquête du Nord-Ouest que les honorables messieurs de la droite ont faite. Ils en ont fait une lorsqu'ils ont d'abord pris possession du pays—c'était une conquête militaire. Puis, il semble qu'il y a eu une conquête pacifique—j'admets que l'on exerce une domination au moyen du chemin de fer canadien du Pacifique—et ils ont fait une autre conquête depuis l'ouverture de la session. Ainsi, M. l'Orateur, nous voyons qu'ils aiment les conquêtes. C'est une forme de gouvernement militaire ; et aujourd'hui nous voyons que, non contents des conquêtes faites sous Wolseley et Middleton, ils ont conquis le Nord-Ouest avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, et au moyen du chemin de fer Canadien du Pacifique, ils le tiennent sous leur domination. Quelles qu'aient été les difficultés qui ont existé auparavant, quelle que soient les excuses qu'aient été cette étroitesse de vue, ce manque de courage, qui ont fait craindre de faire construire en dix ans, par trois millions et demi d'habitants, ce chemin dont l'entreprise aurait fait reculer la France ou l'Autriche, si j'en juge d'après l'énoncé de l'honorable monsieur, qu'elle qu'ait été l'opinion qui nous a porté à venir à la conclusion qu'il était impossible de réaliser l'idée des honorables mes-

M. BLAKE

sieurs de construire ces travaux sans augmenter les taxes, quelles qu'aient été les excuses que l'on a pu donner pour pallier les erreurs de jugement de 1872, que nous avons commises d'après le secrétaire d'Etat, mais dont nous n'avons pas du tout honte aujourd'hui et que nous sommes tout à fait disposés à répéter aujourd'hui et toujours, que nous montrons comme des preuves de notre jugement et de la supériorité que nous avons, sur ces questions, sur les honorables messieurs de la droite ; quelles qu'aient été les excuses que l'on a pu donner pour pallier les erreurs de jugement de 1872, dis-je, l'honorable monsieur dit qu'en tout cas, il n'y a aucune excuse pour expliquer la ligne de conduite que nous avons suivie en 1876, 1877 et 1878. Ces années-là, dit l'honorable monsieur, l'on a plaidé folie et incapacité. L'honorable député de York-Est (M. Mackenzie), au début même de son administration, étant revenu en cette Chambre après avoir remporté une victoire sur la politique du chemin de fer du Pacifique canadien qu'il avait soumise au peuple, qu'il avait soumise dans ses discours, et au sujet de laquelle il avait reçu l'approbation du peuple, l'honorable député de York-Est, dis-je, a proposé son acte relatif au chemin de fer du Pacifique canadien. Dans cet acte, il proposait la nouvelle promulgation de la résolution et du préambule de l'ancien bill, et répétait la déclaration en ces termes. Je traduis du français :

Considérant que par la législation de la présente session, dans le but de faire honneur aux obligations de la Confédération, le taux des impôts a été porté à un chiffre beaucoup plus élevé que celui qui existait à l'époque de la dite résolution ; et considérant qu'il est à propos de prendre des mesures pour l'exécution des dits travaux aussi rapidement qu'ils pourront être accomplis, sans élever davantage le taux des impôts, etc.

Sa proposition était alors d'approuver l'idée que la taxation ne devait pas être augmentée, en tout cas au-delà du chiffre auquel il avait été élevé par la législation existante, et que le chemin devait être construit d'après ce mode. Un honorable député qui siège à mes côtés me rappelle que la Chambre a été unanime à appuyer ces propositions. Alors nous n'avons pas tort en 1874.

J'irai plus loin ; je parlerai des années auxquelles a fait allusion l'honorable ministre. Il a dit—j'en ai pris note—qu'il n'était pas permis d'avoir des doutes en 1876 ; puis il a dit qu'il y avait un aveu de manque de sagesse et d'incapacité parce que mon honorable ami n'avait pas poussé les travaux et n'avait pas fait beaucoup plus que ce qu'il a fait, ou qu'il n'avait pas proposé beaucoup plus que ce qu'il a proposé. M. l'Orateur, le 7 avril 1876, l'année où, d'après l'honorable ministre, nous avons prouvé l'incapacité où nous étions d'entreprendre ce projet, une motion a été faite pour ajouter ces mots au crédit affecté aux dépenses du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'année :

Tout en accordant cette somme, cette Chambre désire enregistrer son opinion que les arrangements pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique devraient être tels que les ressources du pays le permettraient, sans augmenter le chiffre actuel de la taxation.

Ainsi, nous voyons qu'une fois encore, après toutes les négociations qui ont eu lieu avec la Colombie-Britannique, après le débat au sujet du fiasco des conditions Carnarvon, lorsque la question fut posée clairement devant le parlement, la Chambre a été appelée à décider si elle approuverait l'opinion que les arrangements, quels qu'ils fussent, fussent restreints par cette condition, quant à la taxation, et le parlement a approuvé cette opinion. Il l'a approuvée, M. l'Orateur, non par la majorité ordinaire de parti de mon honorable ami le député de York-Est (M. Mackenzie)—cette proposition a été appuyée par 149 voix. Dix seulement ont voté contre la proposition, et je vais lire les noms de quelques-uns de ceux qui ont voté en faveur de la motion, pour l'édification du secrétaire d'Etat, à qui cela ne semble pas être de la simple histoire ancienne, mais de l'histoire si ancienne qu'il ne l'a apprise que d'une façon très obscure.

Voici quelques-uns de ces noms : Baby, peu après membre du gouvernement de l'honorable monsieur, et depuis élevé à